

Circulaire n°13 du 13 février 2018

Aux : Présidents de Ligues
Président de Commissions Régionales des Jeunes

De : Jean-Marie BELLICINI
Didier VAREECKE

Copie : Comité Directeur
Frédéric SANNAUR
Patrice GERGES

**OBJET : RECTIFICATIF DE LA CIRCULAIRE N°56 DU 8 DECEMBRE 2017
COUPE DE FRANCE DES LIGUES MINIMES D'ATHLETISME ESTIVAL - modification du nombre
d'athlètes par équipes de Ligues.**

Chers amis,

Le Comité Directeur de la FFA réuni le 27 janvier 2018 à Paris, compte tenu de l'intervention des Présidents de Ligues, a décidé de revenir sur sa décision du 3 novembre 2017 et a proposé de modifier le règlement de la Coupe de France des Ligues Minimales d'Athlétisme Estival, en ce qui concerne le nombre de représentants par équipes.

Vous trouverez par conséquent, joint à ce courrier, le nouveau règlement de la Coupe de France des Ligues Minimales d'Athlétisme estival, mis en place pour la première année dans le cadre des Championnats de France Espoirs les 14 et 15 juillet 2018 à Niort.

Les modifications figurent en Bleu dans le texte.

Ce règlement annule et remplace celui joint à la Circulaire n°56 du 8 décembre 2017 et figure tel quel dans le Livret des Compétitions U16.

Les Ligues voudront bien, de manière prévisionnelle, confirmer pour **le 22 avril 2018**, leur intention de participer à cette Coupe de France.

Veuillez adresser le message directement par mail à : cnj@athle.fr

Les modalités de saisie des compositions d'équipes vous seront communiquées ultérieurement.

Cette première édition entrera dans le cadre du Challenge National des Ligues 2018.

Avec nos cordiales amitiés sportives,

Jean-Marie BELLICINI
Secrétaire Général

Didier VAREECKE,
Président de la Commission Nationale des
Jeunes

**COUPE DE FRANCE
DES LIGUES
MINIMES (U16)
D'ATHLETISME ESTIVAL**

1. Nature de la Compétition

- 1.1 Une Coupe de France des Ligues minimales (U16) d'Athlétisme estival sera organisée
- 1.2 Elle sera organisée conformément aux différents Règlements de la FFA.
- 1.3 La Coupe de France des Ligues Minimales se déroulera sur deux journées conjointement au Championnat de France Espoirs.
- 1.4 La FFA se réserve tous les droits relatifs à l'organisation de la Coupe de France des Ligues Minimales
- 1.5 Chaque Ligue sera représentée par une équipe Filles et une équipe garçons (potentiellement 13 équipes métropolitaines et 3 équipes ultramarines).

2. Composition des Equipes

- 2.1 Chaque Ligue pourra présenter un maximum de 2 athlètes dans chaque épreuve.
- 2.2 Seuls les athlètes des catégories Minimales (1ère et 2^{ème} année) peuvent participer

3. Programme des épreuves

Le programme comprendra :

- ⇒ **Minimes Masculins**
50 m - 100 m - 1000 m - **2000 m** - 100 m Haies - 200 m Haies – 3000 m marche - Hauteur - Perche - Longueur - Triple saut - Poids - Disque - Marteau - Javelot.
- ⇒ **Minimes Féminines**
50 m - 100 m - 1000 m - 2000 m - 80 m Haies - 200 m Haies – 3000 m marche - Hauteur - Perche - Longueur - Triple saut - Poids - Disque - Marteau - Javelot.
- ⇒ **Un relais Mixte**
 - 8 fois 100 m: 4 filles et 4 garçons
 - ⇒ Cette épreuve de relais sera courue dans l'ordre, d'abord les filles, ensuite les garçons ; seule la transmission entre le 4^{ème} relayeur et le 5^{ème} sera donc mixte.
 - ⇒ Elle se déroulera comme le 4 x 200 : Départ en starting-block (Ligne de départ du 4 x 200 / 4 x 400).
 - ⇒ En couloirs pendant les 5 premiers parcours et en Ligne pour les 3 derniers. (Rabat après 3 virages) .
 - ⇒ Les zones de passage seront celles du 4 x 100 Mètres, et celle du 4 x 200 Mètres au passage du 1^{er} tour sur la ligne d'arrivée.

4. Classement des Equipes:

4.1 Il ne sera pas attribué de titres individuels

4.2 Le classement dans chaque épreuve se fera en retenant la meilleure performance réalisée par l'un des deux concurrents de l'équipe (ou par le concurrent de l'équipe s'il est seul représentant).

4.2.1 Un nombre de points correspondant à la place obtenue sera attribué à chaque athlète sur la base (« n » étant le nombre d'équipes engagées) : « n+2 » au premier, « n » au second, « n-1 » au troisième, « n-2 » au quatrième,

4.2.2 L'absence ou la disqualification d'un athlète dans une épreuve équivalent à 0 point.

4.2.3 L'abandon dans une épreuve équivaut à 1 point.

4.2.4 En cas d'ex aequo, les points sont partagés.

4.3 Deux classements séparés seront établis (un pour les Garçons, un pour les Filles) en additionnant les points obtenus par l'équipe dans chaque épreuve.

4.3.1 En cas d'ex aequo, le partage se fait au nombre de 1ères places, puis de 2èmes, puis de 3èmes, ...

4.3.2 Un Challenge sera attribué à la première équipe Filles, et un challenge à la première équipe Garçons.

4.4 Le classement final de la Coupe de France sera établi en additionnant les points obtenus par les équipes garçons et filles de chaque Ligue, auxquels s'ajouteront les points obtenus par le Relais mixte (relais surcoté)

4.4.1 Un nombre de points correspondant à la place obtenue par le Relais sera attribué selon le barème suivant :

Place	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
Pts	40	35	30	25	22	20	17	15	13	11	10	8	7	6	5	4

4.4.2 En cas d'ex aequo, le partage se fait selon la place du relais mixte

4.4.3 La Coupe de France des Ligues Minimales d'Athlétisme Estival sera attribuée à la Ligue ayant obtenu le meilleur total de points.

5. Règlements Techniques des épreuves individuelles :

5.1 Courses

- Finales directes par séries de niveaux établies sur les bases des données SIFFA à la date de la compétition.

5.2 Concours

- Finales directes par groupes de niveaux établies sur les bases des données SIFFA à la date de la compétition.
- 4 essais pour les sauts horizontaux et les lancers
- Elimination après 3 échecs consécutifs pour les sauts verticaux

Règlements Techniques:

- Possibilité de participer (en plus du relais) à 2 épreuves de natures différentes (donc jamais 2 courses, 2 sauts ou 2 lancers).

Qualifications – Engagements

6.1 Qualifications

- Seuls les athlètes en possession d'une licence FFA sont autorisés à participer.
- Les modalités de sélection des équipes sont laissées à l'initiative des Ligues

6.2 Engagements

- Les engagements des équipes devront intervenir au plus tard à la date précisée dans la circulaire annuelle spécifique.

6. Jeunes Juges et Actions éducatives

6.1 Chaque Ligue devra fournir au moins 2 Jeunes Juges certifiés dont au moins 1 de niveau National.

6.2 Les Jeunes Juges feront partie du Jury et devront officier réellement, ce jusqu'à la fin de la compétition.

6.3 Ils ne pourront marquer des points comme athlète.

6.4 L'absence de Jeunes Juges sera pénalisée de la manière suivante :

6.4.1 Jeune Juge national : moins 20 points

6.4.2 Second Jeune Juge : moins 10 points

6.4.3 Aucun Jeune Juge : moins 30 points

6.5 Le contrôle antidopage, s'il doit avoir lieu, sera réalisé conformément aux procédures de contrôle antidopage de la FFA

6.6 Au minimum, un atelier de sensibilisation à la lutte antidopage devra être mis en place, ainsi qu'un atelier d'Ethique et de Déontologie.

7. Dispositions diverses

La participation d'athlètes étrangers est régie par les Règlements Généraux de la FFA.
